

DELEGUES TITULAIRES :

Etaient présents : Jean-Pierre MARIE (Aignerville), Paulette CUILLANDRE (Asnières), Bernard GOURBIN (Bernesq), Jean-Pierre COUPRY et Michel POULAIN (Blay), Patrick THOMINES (Colleville), Michel HENRY (Colombières), Jean-Jacques PAUL et Gilbert BUCAILLE (Crouay), Christelle CALENGE (Ecrammeville), Alain CORNIERE et Philippe ISABELLE (Etréham), Christian MOREL (La Folie), Monique CURE (Louviers), Michel POUSSIER (Mandeville), Jacques LEMAITRE et Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Pierre GALERNE (Russy), Raymond BIRABENT et Michel MALLET (Ste-Honorine), Alain PASQUET (St-Martin de Blagny), Benoît AIMABLE (Surrain), Robert NAUDON (Tour-en-Bessin), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT, André LEROUTIER et Alain POTIRON (Trévières), Jean OLARD et Daniel LEBREC (Vierville).

Etaient excusés : Daniel PAIN (Bricqueville), Gilles BOTREAU-BONNETERRE (Colombières), Michel LAMY (Formigny), Christian LEGRAND et Alain VAUDRY (Tour-en-Bessin), suppléés respectivement par Mireille DUFOUR, Albert PHILIPPE, Jean THOMAS, Serge BRIARD et Yves VAUTIER,

Régine ANQUETIL (Formigny), Pierre LEFEVRE (Mandeville), Umberto GIOMMI (St-Laurent), non suppléés.

DELEGUES SUPPLEANTS :

Etaient présents : Béatrice POTTIER (Asnières), Rémi PHILIPPE (Bernesq), Elisabeth GOUHIER (Crouay), Michel FEVRIER et Yvonne FILMONT (Etréham), Monique PICANT (La Folie), Bertrand MUS et Georges TRONCON (Mosles), Serge GROULT et Alain BERTAUX (Rubercy), Henri LE ROY et Vital d'HEROUVILLE (Surrain), Michel FUSEE (Trévières).

Etaient excusés : Michel PHILIPPE et Véronique MADOUASSE (Aignerville), Patrick DESHAYES (Asnières), Michel VAULTIER (Bernesq), Alain ROGER et Bruno ANNE (Blay), Pierre LAPERSONNE (Bricqueville), Etienne de MAUPEOU (Colombières), Stéphanie HENRIETTE et Jean-Noël LENOURY (Colleville), Jean FOUCHER (Crouay), Antoinette LETELLIER et Christian RONDELET (Ecrammeville), Jérôme VALLEE (La Folie), Bernard MARCIENNE (Formigny), Sylvie PINTO et Jean-Marc NOEL (Louviers), Jean-Pierre LAHAYE et Séverine PANNIER (Mandeville), Marie-Christine BERTIER et Thierry DUCLOS (Russy), Isabelle THIERRY et Raymond MOUQUET (St-Laurent), Marcel DUFOUR (Ste-Honorine), Marylise PASQUET et Gilbert ISABELLE (St-Martin de Blagny), Michèle LEFEVRE (Tour-en-Bessin), Jean LENAULT, Didier AUBERT et Evelyne VAUTIER (Trévières), Daniel LARONCHE et Jacques HELEINE (Vierville).

Monsieur HENRY ouvre la séance. Le procès verbal de la réunion du 23 mai 2002 est adopté.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Pays du Calvados Ouest
2. SCOT
3. Maison de la Communauté
4. Bilan des commissions et des réflexions en cours
5. Questions diverses

1. Pays du Calvados Ouest

M. HENRY rappelle le dispositif. La réflexion a débuté il y a 4 ans. De nombreuses rencontres ont été organisées. Le périmètre d'étude correspondait alors au « Bessin ».

Le changement de Préfet, il y a 18 mois environ, a bouleversé la donne. Le nouveau Préfet, M. IDRAC, a exprimé son désir d'un découpage du Calvados en 3 Pays : Pays Ouest Calvados, Pays de Caen et Pays d'Auge. Le Pays Ouest Calvados serait alors constitué de 3 bassins de vie : Bayeux, Aunay-Villers et Vire.

Le sénateur Jean-Léonce Dupont a accepté cette volonté, considérant qu'un « Pays Ouest Calvados » aurait plus de « poids » face au Pays de Caen qu'un « Pays du Bessin ». Il souhaite toutefois que soit créée une liaison rapide Bayeux-Tilly-Le Poteau-Vire, afin de faciliter les échanges au sein du Pays.

Le Pays n'est pas un échelon administratif supplémentaire. C'est une structure souple de réflexion, mais également un point de passage obligé pour certains fonds (Europe et Etat).

Le projet de « Pays Ouest Calvados » a reçu un avis favorable du Conseil Général. Bayeux Intercom a délibéré favorablement sur le périmètre, mais pas la Communauté de Communes de Balleroy-Le Molay Littry. Les autres intercommunalités concernées devraient délibérer prochainement.

Si le périmètre est approuvé, le Pays pourrait être reconnu en décembre 2003 et contractualiser avec l'Etat. La procédure est la suivante : approbation du périmètre d'étude, élaboration d'une charte de territoire, constitution d'un Conseil de Développement, création de la structure juridique, contractualisation.

M. HENRY s'interroge sur la finalité d'une telle structure et son coût pour les Communautés de Communes. M. RICHARD pense qu'il faut prendre 'le premier wagon', pour que la contractualisation ait lieu en décembre 2003. Sinon, elle serait reportée à décembre 2006, ce qui serait préjudiciable pour notre territoire. M. GOURBIN est de son avis. Il estime qu'il faut se lancer tout de suite et éviter de perdre encore de précieuses années.

📖 Le Conseil Communautaire délibère favorablement, avec 18 voix pour et 17 abstentions, sur le périmètre du Pays Ouest Calvados tel que présenté en vue de constituer un Pays.

2. SCOT et LEADER +

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

📖 Le Conseil Communautaire demande, à l'unanimité, son rattachement au périmètre du SCOT Bessin tel que présenté.

- **LEADER +**

Le Bessin a été retenu pour la mise en œuvre du programme européen LEADER +, spécifique aux zones rurales fragilisées. Le projet du Bessin est centré sur la valorisation des ressources locales : transmission des savoir-faire artisanaux, promotion des productions locales, valorisation des déchets organiques, développement de l'offre de loisirs culturels et liés à l'eau, à l'air et au vent.

3. Maison des services et de la Communauté

La réalisation de l'avant projet sommaire (APS) est en cours. L'enveloppe financière n'est pas encore arrêtée. Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- Demande de permis de construire fin juin 2002
- Appel d'offres et sélection des offres septembre à décembre 2002
- Début des travaux février 2003
- Fin des travaux novembre 2003
- Mise à disposition de la Communauté et inauguration décembre 2003

Parallèlement à l'appel d'offres, pourront avoir lieu l'acquisition du terrain et les demandes de subvention (Conseil Général, Union Européenne, Etat).

La Maison de la Communauté constituera un pôle de services de proximité pour la population et les touristes : Maison des Associations, Office de tourisme intercommunal, relais assistantes maternelles et services sociaux, service eau et assainissement, permanences habitat, relais Internet, etc.

4. Bilan des commissions et des réflexions en cours

a) Ecoles

Chargé du suivi : M. Raymond BIRABENT (Maire de Ste-Honorine des Pertes)



- **Ecole maternelle de Trévières**

4^{ième} classe : La directrice n'a pas confirmé les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre. Estimés initialement à 106, seulement 85 élèves sont inscrits, dont 11 de moins de 3 ans. Après consultation de l'Inspection Académique, l'ouverture d'une 4^{ième} classe ne peut avoir lieu s'il y a moins de 95 enfants de plus de 3 ans. La classe ne sera donc pas ouverte. Toutefois, si les effectifs augmentaient, la construction du bâtiment serait toujours possible rapidement, d'autant que la DGE¹ obtenue est valable 2 ans.

Garderie périscolaire : Un sondage a été réalisé. 34 enfants sont intéressés.



Travaux : L'installation de la VMC et la mise aux normes électriques seront réalisés au cours de l'été.

¹ Dotation Globale d'Équipement

- **Ecole primaire de Trévières**
Effectifs : Les effectifs prévisionnels sont de 146 élèves. La 7^{ème} classe risque d'être fermée.
Séparation école/ logements : Des devis ont été demandés pour l'installation d'une clôture.
Garderie périscolaire : 18 à 20 enfants seraient intéressés.
Remplacement des préfabriqués : l'étude sera réalisée parallèlement à celle de la salle polyvalente.
- **Ecole de Crouay**
Mutation du personnel :
 Le Conseil Communautaire décide le transfert par mutation à compter du 1^{er} juillet 2002 de Melle Béatrice REYNAUD, agent d'entretien à l'école de Crouay.
 Le Conseil Communautaire décide la création de 2 emplois à compter du 1^{er} juillet 2002 :
- Un emploi d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 22/35^{ème} et une rémunération mensuelle correspondant à l'I.B. 267 – I.M. 271.
- Un emploi d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 8,25/35^{ème} et une rémunération mensuelle correspondant à l'IB 277 – IM 278.
- **Ecole de Tour-en-Bessin**
Mise aux normes électriques : Suite au passage de la commission de sécurité, des travaux de mise aux normes électriques ont été demandés pour la rentrée prochaine. Le devis est estimé à 4 936,33 € /TTC.
- **'Les Echos de l'Intercom' : numéro spécial « ECOLES »**
Le dernier bulletin de la Communauté, paru en juin 2002, fait le point sur la compétence scolaire de l'Intercom. L'objectif est de faire prendre conscience les habitants des efforts fournis par l'intercommunalité dans ce domaine.

b) Socioculturel

Chargée du suivi : **Mme Monique CURE (Maire de Louvières)**

- **Centre de loisirs « Les Petites Gribouilles », de Vierville-sur-mer**
Le centre est quasiment complet pour juillet. Par contre, on recherche toujours un directeur pour le mois d'août, titulaire du BAFA et âgé de plus de 21 ans.
- **Centre de loisirs « Les Lutins » d'Etréham**
Peu d'inscriptions ont été enregistrées pour la 1^{ère} semaine de fonctionnement.
- **Activités « ados » à Trévières**
Des activités sont prévues sur 6 semaines cet été (du 8 juillet au 23 août). 15 à 20 jeunes se sont déjà manifestés.
 Le Conseil Communautaire décide :
- La création d'un emploi saisonnier d'animateur pour les périodes de fonctionnement de ses activités,
- Que la rémunération sera basée sur l'IB 245, IM 262,
- Que la durée hebdomadaire de service sera de 30/35^{ème}.
- **Création d'une régie d'avances et de recettes :**
 Le Conseil Communautaire autorise le Président à créer des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances De plus, il décide :
- D'instituer une régie d'avances et de recettes auprès du centre de loisirs intercommunal de Vierville-sur-mer et des activités proposées aux adolescents à Trévières.
- Nomme Melle Mathilde ELISSALDE régisseur de la régie présentement créée et Géraldine BEHUE régisseur suppléant.
- **Contrat « Petite Enfance »**
Le comité de pilotage s'est réuni le 24 juin. L'objectif est de contractualiser avec la CAF² d'ici la fin de l'année, afin de développer l'offre d'accueil et d'activités en direction des moins de 6 ans.
L'élaboration du contrat est réalisée en 2 étapes : un diagnostic et un schéma de développement.

² Caisse d'Allocations Familiales

L'effort minimum de dépenses nouvelles de la Communauté doit être de 15,25 euros par enfant de moins de 6 ans sur les 3 ans du contrat. L'aide accordée par la CAF équivaut à environ 50% de ces dépenses.

c) Salle polyvalente

Chargé du suivi : M. Jean-Pierre RICHARD (Maire de Trévières)

Un groupe de réflexion a été créé lors du dernier Conseil. Il s'est réuni le 17 juin. L'implantation serait réalisée près du stade de Trévières, à proximité des écoles et du collège, sur des terrains appartenant à la Commune et à Mme ROBERT. Le groupe de réflexion a défini les critères de la salle : une salle principale et des annexes pouvant accueillir des activités sportives, culturelles ou des jeunes.

d) Contrat de Pôle

Une réunion d'étape aura lieu le 2 juillet. Le CDHAT³ présentera le bilan de la phase de diagnostic.

4 groupes de travail seront constitués afin de déterminer les actions qui figureront au contrat : économie, tourisme, socioculturel, aménagement de bourgs et habitat. Ceux-ci reprendront en partie les commissions existantes.

e) Voirie

Chargé du suivi : M. Jacques LEMAITRE (Maire de Mosles)

- **Point-à-temps PAT (travaux de fonctionnement)**

L'entreprise HERVE a débuté les travaux. Ceux-ci sont terminés sur les 4 communes littorales qui sont satisfaites du résultat. Les travaux se poursuivront les 3^{ème} et 4^{ème} semaines de juillet, ainsi que la 1^{ère} et la 4^{ème} semaine d'août, du nord au sud et d'est en ouest.

L'entreprise réalise également, en parallèle, les « travaux blancs », préparatoires aux travaux d'investissement (busages...).

M. OLARD estime que les 40 tonnes attribuées au PAT sont insuffisantes.

M. COUPRY voudrait réaliser un busage en traversée de route. M. HENRY répond qu'il peut être réalisé dans le cadre des travaux « blancs » et l'invite à contacter M. DOUESNARD à la DDE.

- **Travaux d'investissement**

L'entreprise SNEH⁴ réalisera les travaux les 2^{ème} et 3^{ème} semaines de septembre, ainsi que la 1^{ère} semaine d'octobre, en commençant par le sud de l'Intercom cette fois.

Mme CUILLANDRE pense que les ensilages poseront problème en octobre.

La DDE va envoyer un courrier aux 3 syndicats d'eau concernés par les travaux, pour la mise à niveau des bouches à clés.

- **Déglaisement de chaussée à Blay et Colleville**

Les travaux de déglaisement sont terminés. M. COUPRY est satisfait du résultat mais estime que la longueur réalisée est insuffisante.

- **Passages protégés**

M. LEBREC demande si les passages protégés sont de la compétence de la Communauté de Communes ou des Communes. M. RICHARD répond qu'il s'agit de signalisation horizontale et que cela relève des Communes.

f) Tourisme

Chargé du suivi : M. Patrick THOMINES (Maire de Colleville-sur-mer)

- **Site Internet**

Le site Internet a été présenté par les étudiantes à la commission 'Tourisme' le 28 mai. Des remarques et critiques ont été apportés par les délégués. Les étudiantes ont réalisé les corrections et soutenu leur projet universitaire le 14 juin, avec succès (note de 15/20). Une nouvelle rencontre de la commission est prévue le 10 juillet pour valider les données avant publication du site.

³ Centre de Développement pour l'Habitat et le Développement des Territoires

⁴ Société Nouvelle Entreprise Henry

📖 Le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer une convention de projet tutoré avec l'IUT de Saint-lô « Services et Réseaux de Communication ». L'objet du projet tutoré est la conception du site Internet de la Communauté de Communes.
- Décide d'accorder une gratification de 550€ à l'IUT, sous la forme d'une subvention à l'association support de la formation : SRC Productions.

- **Point d'accueil touristique**

Les hôtesse du point d'accueil de Colleville ont déjà reçu plus de 4000 visiteurs en 2 mois.

📖 Le Conseil Communautaire décide de rémunérer les heures complémentaires effectuées par Melle Sandra LENGRONNE, hôtesse d'accueil au point d'informations de Colleville-sur-mer à 12/35^{ième}, au mois de juin 2002. Le nombre d'heures complémentaires s'élève à 33 heures.

- **Base nautique**

Une rencontre a eu lieu à la DIREN⁵ le 31 mai ; l'implantation ne peut pas être réalisée dans la bande des 100m du littoral. Des contacts ont été pris avec le VVF⁶ pour implanter la base principale en partie sur leur terrain. Des annexes seraient aménagées à St-Laurent et Vierville.

5. Questions diverses

- **Moulières**

Monsieur JOUET est intervenu lors de la présentation du rapport d'activités des services préfectoraux, afin de réaffirmer la position des élus et des habitants sur ce sujet. Le Préfet semble « très réservé » sur la question.

- **'Enquête dans les Echos de l'Intercom'**

Le nombre de réponses à l'enquête lancée dans les 'Echos de l'Intercom' de janvier 2002 est insuffisant pour que les résultats soient valides d'un point de vue statistique. Les résultats ne sont toutefois pas dénués d'intérêts ; Beaucoup de réponses convergent dans la même direction et des remarques intéressantes ont été formulées.

3 grandes questions étaient posées :

- Quelles compétences pour la Communauté de Communes ?
- Quels projets pour la Communauté de Communes ?
- Remarques et questions sur la Communauté de Communes

↳ Cf. document joint « Résultats de l'enquête sur les projets de la Communauté de Communes, lancée dans le numéro 4 des 'ECHOS DE L'INTERCOM' (janvier 2002) ».

- **Annuaire des associations**

📖 Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec les Editions NORDSUD (80480 – Saleux) pour l'édition gratuite d'un annuaire des associations et des services.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à 22H30.

⁵ Direction Régionale de l'Environnement

⁶ Village de Vacances Françaises.